

Français 4h

Objectifs / Unités d'Acquis d'Apprentissage (UAA)

UAA0 : Justifier une réponse, expliciter une procédure

UAA1 : Rechercher, collecter l'information et en garder des traces

UAA2 : Réduire, résumer, comparer et synthétiser

UAA3 : Défendre une opinion par écrit

UAA4 : Défendre oralement une opinion et négocier

UAA5 : S'inscrire dans une œuvre culturelle

UAA6 : Relater des expériences culturelles

Moyens d'évaluation/ Critères de réussite

Les tests et travaux sont répartis entre les 5 rubriques du bulletin :

- LIRE
- ECRIRE
- PARLER
- MAITRISER DES RESSOURCES COMMUNES
- SYNTHETISER/ARGUMENTER

- Le travail journalier (TJ) constitue la **cote globale** de période. Cette cote est fondée sur la progression des apprentissages pendant la période.

L'élève corrigera tous ses tests, les fera signer et les classera ensuite dans le répertoire d'interrogations qu'il tiendra à disposition du professeur.

- La cote de maîtrise de l'année se construit ainsi :

Cote de maîtrise année			
1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)		Janvier-Juin	
30%		70%	
Travail journalier	Examens	Travail journalier	Examens
12%	18%	28%	42%

On considèrera que l'élève a réussi son année en français s'il obtient une cote de maîtrise d'au moins 50%.

Mathématiques 4h

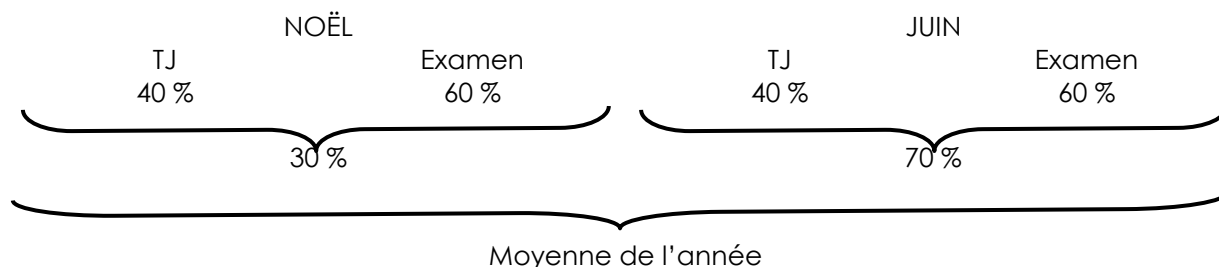
Objectifs / compétences visées par le programme

Le programme de 6^e (4h) est divisé en 5 UAA (Unités d'Acquis d'Apprentissage) :

- Probabilités
- Lois de probabilité
- Intégrale
- Fonctions exponentielles et logarithmes
- Géométrie analytique de l'espace

Critères de réussite

L'évaluation de l'année se calcule en deux parties : la période de Noël, qui représente 30% de la moyenne de l'année, et celle de juin, représentée par les 70% restants. Dans chacune de ces parties le travail journalier totalise 40% et les examens 60%. L'année est donc comptabilisée de la façon suivante :



Moyens d'évaluation [évaluation cumulative]

L'évaluation est de nature cumulative (voir tableau ci-dessus).

Les interrogations, généralement notées sur 20, permettent de situer l'élève face à l'apprentissage. Elles doivent être soigneusement conservées à domicile dans une farde prévue à cet effet et peuvent être réclamées à tout moment de l'année par le professeur afin que celui-ci vérifie qu'elles sont corrigées et signées.

Le niveau global de **maîtrise** n'est pas une moyenne arithmétique et tient compte à la fois du niveau de réussite dans chaque partie du cours évaluée tout au long de l'année, en décembre et en juin ainsi que de l'évolution générale des résultats. Par conséquent, si le professeur l'estime nécessaire et, après décision du conseil de classe, l'élève dont la moyenne de l'année est supérieure à 50% mais qui n'a pas satisfait dans l'une ou l'autre partie du cours, devra présenter une épreuve de remise à niveau (sous la forme d'un travail ou d'un test écrit), habituellement organisée fin août. L'objectif de cette épreuve est d'assurer à l'élève le niveau de compétence indispensable à une bonne maîtrise du programme de mathématiques de l'année supérieure.

Mathématiques 6h (partie optionnelle de l'horaire)

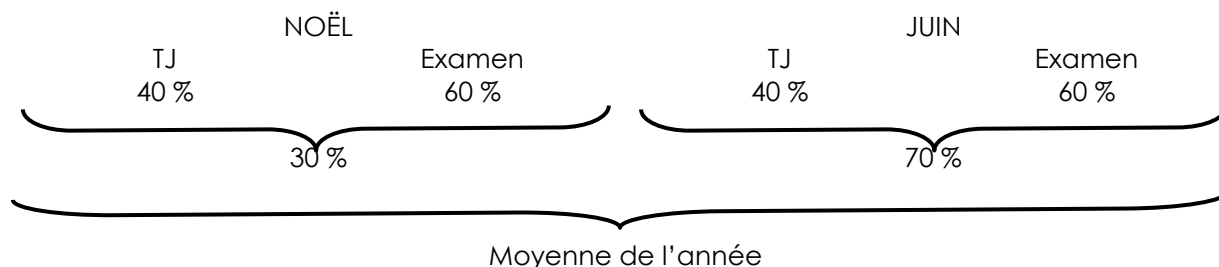
Objectifs / compétences visées par le programme

Le programme de 6^e (6h) est divisé en 5 UAA (Unités d'Acquis d'Apprentissage) :

- Probabilités
- Lois de probabilité
- Intégrale
- Fonctions exponentielles et logarithmes
- Géométrie analytique de l'espace

Critères de réussite

L'évaluation de l'année se calcule en deux parties : la période de Noël, qui représente 30% de la moyenne de l'année, et celle de juin, représentée par les 70% restants. Dans chacune de ces parties le travail journalier totalise 40% et les examens 60%. L'année est donc comptabilisée de la façon suivante :



Moyens d'évaluation [évaluation cumulative]

L'évaluation est de nature cumulative (voir tableau ci-dessus).

Les interrogations, généralement notées sur 20, permettent de situer l'élève face à l'apprentissage. Elles doivent être soigneusement conservées à domicile dans une farde prévue à cet effet et peuvent être réclamées à tout moment de l'année par le professeur afin que celui-ci vérifie qu'elles sont corrigées et signées.

Le niveau global de **maîtrise** n'est pas une moyenne arithmétique et tient compte à la fois du niveau de réussite dans chaque partie du cours évaluée tout au long de l'année, en décembre et en juin ainsi que de l'évolution générale des résultats. Par conséquent, si le professeur l'estime nécessaire et, après décision du conseil de classe, l'élève dont la moyenne de l'année est supérieure à 50% mais qui n'a pas satisfait dans l'une ou l'autre partie du cours, devra présenter une épreuve de remise à niveau (sous la forme d'un travail ou d'un test écrit), habituellement organisée fin août. L'objectif de cette épreuve est d'assurer à l'élève le niveau de compétence indispensable à une bonne maîtrise du programme de mathématiques de l'année supérieure.

Anglais 4h

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 12 champs thématiques repris ci-dessous en vue de l'acquisition des compétences terminales au terme de la 6^e année secondaire.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période dans bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote globale se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et de juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

Comme le stipule le Règlement Général des Études (R.G.E.), la pondération pour les différentes périodes et pour la cote de maîtrise de l'année (C.M.A.) est calculée comme suit :

Cote de maîtrise année (C.M.A.)				
1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)			Janvier → juillet	
30%			70%	
Travail journalier		Examens	Travail journalier	Examens
6 ^e	40%	60%	40%	60%

Moyens d'évaluation

Les 4 compétences sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année. Les critères d'évaluation de ces 4 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation.

Champs thématiques abordés au cours du troisième degré (en « spirale »)

- | | |
|---|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Caractérisation personnelle 2. Habitat, environnement 3. Vie quotidienne 4. Loisirs 5. Voyages 6. Relations avec les autres | <ol style="list-style-type: none"> 7. Santé et bien-être 8. Enseignement et apprentissage 9. Achats et services 10. Nourriture et boissons 11. Météo et climat 12. Division du temps |
|---|--|

Anglais 2h

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 12 champs thématiques repris ci-dessous en vue de l'acquisition des compétences terminales au terme de la 6^e année secondaire.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période dans bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote globale se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

L'examen de juin portera uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

Vu l'absence d'examen d'anglais à Noël, la pondération pour les différentes périodes et pour la cote de maîtrise de l'année (C.M.A.) est calculée comme suit :

Cote de maîtrise année (C.M.A.)			
	1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)	Janvier → juillet	
	30%	70%	
	Travail journalier	Travail journalier	Examens
6 ^e	100%	40%	60%

Moyens d'évaluation

Les 4 compétences sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année.

Les critères d'évaluation de ces 4 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation.

Champs thématiques abordés au cours du troisième degré (en « spirale »)

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. Caractérisation personnelle | 2. Santé et bien-être |
| 3. Habitat, environnement | 4. Enseignement et apprentissage |
| 5. Vie quotidienne | 6. Achats et services |
| 7. Loisirs | 8. Nourriture et boissons |
| 9. Voyages | 10. Météo et climat |
| 11. Relations avec les autres | 12. Division du temps |

Néerlandais 4h

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 12 champs thématiques repris ci-dessous en vue de l'acquisition des compétences terminales au terme de la 6^e année secondaire.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période dans bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote globale se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et de juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

Comme le stipule le Règlement Général des Études (R.G.E.), la pondération pour les différentes périodes et pour la cote de maîtrise de l'année (C.M.A.) est calculée comme suit :

Cote de maîtrise année (C.M.A.)				
	1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)		Janvier → juillet	
	30%		70%	
	Travail journalier	Examens	Travail journalier	Examens
6 ^e	40%	60%	40%	60%

Moyens d'évaluation

Les 4 compétences sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année.

Les critères d'évaluation de ces 4 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation.

Champs thématiques abordés au cours du troisième degré (en « spirale »)

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. Caractérisation personnelle | 2. Santé et bien-être |
| 3. Habitat, environnement | 4. Enseignement et apprentissage |
| 5. Vie quotidienne | 6. Achats et services |
| 7. Loisirs | 8. Nourriture et boissons |
| 9. Voyages | 10. Météo et climat |
| 11. Relations avec les autres | 12. Division du temps |

Néerlandais 2h

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 12 champs thématiques repris ci-dessous en vue de l'acquisition des compétences terminales au terme de la 6^e année secondaire.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période dans bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote globale se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et de juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

Comme le stipule le Règlement Général des Études (R.G.E.), la pondération pour les différentes périodes et pour la cote de maîtrise de l'année (C.M.A.) est calculée comme suit :

Cote de maîtrise année (C.M.A.)				
	1 ^{er} trimestre (cote de maîtrise Noël)		Janvier → juillet	
	30%		70%	
	Travail journalier	Examens	Travail journalier	Examens
6 ^e	40%	60%	40%	60%

Moyens d'évaluation

Les 4 compétences sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année.

Les critères d'évaluation de ces 4 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation.

Champs thématiques abordés au cours du troisième degré (en « spirale »)

- | | |
|--------------------------------|----------------------------------|
| 1. Caractérisation personnelle | 2. Santé et bien-être |
| 3. Habitat, environnement | 4. Enseignement et apprentissage |
| 5. Vie quotidienne | 6. Achats et services |
| 7. Loisirs | 8. Nourriture et boissons |
| 9. Voyages | 10. Météo et climat |
| 11. Relations avec les autres | 12. Division du temps |

Sciences 3h

Objectifs / compétences visées par le programme

Les compétences de l'élève seront exercées au travers d'activités aux termes desquelles il devra être capable :

- d'acquérir et de structurer des ressources (connaître) ;
- d'exercer et de maîtriser des savoir-faire (appliquer) ;
- de développer des compétences spécifiques (transférer).

Critères de réussite

Dans le bulletin ne figurent qu'une seule cote chiffrée par discipline (« biologie », « chimie », « physique ») et le pourcentage global pour la branche (« sciences »).

Est en situation de réussite l'élève qui a obtenu au moins 50 % pour la branche (« sciences »).

Est en situation d'échec l'élève qui n'a pas obtenu la note minimale de 50 % pour l'ensemble de la branche.

Moyens d'évaluation

L'évaluation porte sur l'ensemble des activités d'apprentissage : préparations et travaux à domicile, participation en classe, interrogations et bilans, examen de juin,... L'élève y fera la preuve qu'il est capable d'exprimer et d'appliquer les divers concepts abordés. Cela suppose :

- la maîtrise du vocabulaire spécifique du cours ;
- le choix et la mise en œuvre d'une démarche adéquate ;
- le traitement et l'exploitation appropriée des observations et résultats ;
- le souci de la qualité de l'expression et de la présentation de son travail.

Pour le calcul du niveau de maîtrise au terme de l'année, le 1^{er} trimestre (TJ d'août à décembre) représente 30 % du total, tandis que les 2^e et 3^e trimestres (TJ de janvier à juillet et examen de juin) représentent 70 % de ce total. Les 70% se répartissent comme suit : une part de 28 % est accordée au travail journalier de cette période (TJ) et de 42 % à l'examen de juin.

Août - Décembre	Janvier - Juillet	
TJ	TJ	Examen
30%	28%	42%

Sciences 6h (partie optionnelle de l'horaire)

Objectifs / compétences visées

Les compétences de l'élève seront exercées au travers d'activités aux termes desquelles il devra être capable :

- d'acquérir et de structurer des ressources (connaître) ;
- d'exercer et de maîtriser des savoir-faire (appliquer) ;
- de développer des compétences spécifiques (transférer).

Critères de réussite

Dans le bulletin ne figurent qu'une seule cote chiffrée par discipline (« biologie », « chimie », « physique ») et le pourcentage global pour la branche (« sciences »).

Est en situation de réussite l'élève qui a obtenu au moins 50 % pour la branche (« sciences »).
Est en situation d'échec l'élève qui n'a pas obtenu la note minimale de 50 % pour l'ensemble de la branche.

Moyens d'évaluation

L'évaluation porte sur l'ensemble des activités d'apprentissage : préparations et travaux à domicile, rapports de laboratoire, participation en classe, interrogations et bilans, examen de juin,... L'élève y fera la preuve qu'il est capable d'exprimer et d'appliquer les divers concepts abordés. Cela suppose :

- la maîtrise du vocabulaire spécifique du cours ;
- le choix et la mise en œuvre d'une démarche adéquate ;
- le traitement et l'exploitation appropriée des observations et résultats ;
- le souci de la qualité de l'expression et de la présentation de son travail.

Pour le calcul du niveau de maîtrise au terme de l'année, le 1^{er} trimestre (TJ d'août à décembre) représente 30 % du total, tandis que les 2^e et 3^e trimestres (TJ de janvier à juillet et examen de juin) représentent 70 % de ce total. Les 70% se répartissent comme suit : une part de 28 % est accordée au travail journalier de cette période (TJ) et de 42 % à l'examen de juin.

Août - Décembre	Janvier - Juillet	
TJ	TJ	Examen
30%	28%	42%

Divers

Le port du tablier est obligatoire lors des séances de laboratoire. Pour des raisons de sécurité, tout élève n'ayant pas son tablier ne sera pas autorisé à réaliser le laboratoire.

Education physique 2h

Objectifs / compétences visées par le programme

Le cours d'éducation physique s'articule autour de 4 axes :

1. **Education Sportive** (S'intégrer dans un groupe pratiquant une activité sportive, en connaissant les règles de l'activité, ses qualités athlétiques, ses gestes techniques et tactiques)
2. **Education à la Santé** (Fournir un effort de longue durée à intensité moyenne. Maîtriser des techniques permettant d'améliorer ses aptitudes physiques : Endurance, souplesse, force, vitesse, puissance)
3. **Education à la Sécurité** (Exécuter une série de gestes conformément à des règles d'exécution et de sécurité en les adaptant à sa morphologie et au but poursuivi)
4. **Education à l'Expression** (Présenter de façon harmonieuse et esthétique, une succession de gestes et de mouvements en respectant les caractéristiques de l'activité)

Critères de réussite

La certification des compétences s'effectue après un temps d'évaluation formative afin que l'élève puisse progresser dans son apprentissage et s'exercer avant l'épreuve finale.

Cette évaluation des compétences s'effectue selon le rapport 70/30 (tests / participation) en 6^e année.

Moyens d'évaluation

La cote de maîtrise représente l'ensemble du niveau obtenu aux tests ainsi que la participation de l'élève tout au long de l'année.

L'évaluation comprend les critères (qualités exigées en fonction de l'activité) et les indicateurs de réussite qui précisent les éléments concrets observables.

En cas d'absence lors d'un test, un certificat médical est exigé.

Un "zéro" est attribué lors de la non-présentation d'un test sans motif écrit des parents.

Divers

1) Exemption du cours :

La non-participation à un cours doit être couverte par un mot des parents et au-delà, par un certificat médical.

L'élève dispensé, en raison d'un certificat médical, ou d'une indisposition momentanée doit être présent au cours.

2) Equipement :

Le port de l'équipement spécifique au cours d'éducation physique est obligatoire.

Formation géographique 2h (pour les élèves dans le projet immersion : *Aardrijkskunde*)

Objectifs et compétences visés par le programme

L'objectif des apprentissages en 6^e année est de remobiliser l'ensemble des acquis des apprentissages des années précédentes afin d'observer, à travers les intentions et les actions de différents acteurs, les enjeux liés à l'accès des populations aux fonctions du **territoire et à sa gestion**.

L'accent est donc mis sur des **questions spatiales liées à l'aménagement du territoire**.

Au terme de la 6^e année, à travers des exemples multiples notamment à Bruxelles, l'élève aura pris conscience :

- Que ces aménagements sont le fruit de besoins qui peuvent être qualifiés et quantifiés ;
- Qu'un aménagement est soumis à des contraintes naturelles et humaines plus ou moins importantes en fonction du site dans lequel il s'inscrit;
- Qu'un aménagement contribue de manière variable au développement (durable) d'un territoire ;
- Qu'un aménagement correspond à une vision de l'avenir plus ou moins partagée ;
- Que des aménagements sont à la fois sources de développement, mais aussi de tensions au sein ou entre des territoires.

Moyens d'évaluation

L'**évaluation** du cours **se fera uniquement de façon continue** au cours de l'année. Cela signifie que :

- **Il n'y a pas d'examen de géographie** lors des sessions de décembre et de juin organisées par l'école.
- **Chaque évaluation** cotée durant l'année **intervient dans la cote de maîtrise finale**. (Cote de maîtrise = 100% du travail journalier).

Au cours de l'année, l'élève peut être évalué(e) via :

- Des interrogations portant sur les savoirs théoriques du cours ;
- Des productions individuelles (réalisation d'une synthèse, d'un devoir, etc.)
- Des productions de groupe (présentation orale, travail de recherche, etc.)

Quel que soit le type de question ou de compétence visée, l'expression écrite se fera dans un français (ou néerlandais) correct avec un vocabulaire adéquat. Le soin et l'orthographe entrent aussi en ligne de compte.

Critères de réussite

Pour réussir son année en géographie, l'élève doit obtenir en fin d'année scolaire une **cote de maîtrise supérieure à 50 %**.

Histoire 2h ou 4h (pour les élèves dans le projet immersion : *Geschiedenis*)

Objectifs / compétences visées par le programme

S'INTERROGER : l'élève devra énoncer des **questions de recherche** sur base de l'analyse d'un ensemble documentaire (traces du passé et travaux postérieurs) relatif à un objet de recherche et en mobilisant un des concepts étudiés auparavant.

CRITIQUER : L'élève devra mettre en relation et sélectionner, parmi un ensemble de traces du passé et de travaux postérieurs, les documents **pertinents** en fonction d'une question de recherche, et à **évaluer la fiabilité** des traces du passé pertinentes.

SYNTHÉTISER : l'élève devra répondre à une question de recherche en rédigeant une **synthèse**. Celle-ci est construite sur base d'un ensemble de ressources documentaires et mobilisera un concept vu au cours.

COMMUNIQUER : l'élève devra transposer, sous forme d'un plan, d'un **tableau**, d'une **ligne du temps**, d'un **schéma** ou d'un **panneau**, des connaissances préalablement acquises, qui ont été découvertes par lui-même ou ont été fournies par le professeur.

Critères de réussite

- De la 4^e à la 6^e, le niveau de maîtrise tient compte de l'acquisition des concepts, savoirs et savoir-faire ainsi que des compétences. **Chaque item a autant de "valeur" qu'un autre.** Les compétences certifiées varient de la 4^e à la 6^e année. 4^e : C2 & C4; 5^e : C1 à C4 6^e : C1 à C4.
- Un exercice de compétence est réussi lorsqu'il rencontre de manière satisfaisante les objectifs de forme et de fond (au moins 50 % pour les informations provenant des documents et/ou du cours). **Cela signifie que même pour les exercices de compétence, il faut maîtriser du savoir... Le niveau global de réussite de l'année est fixé à 50%.**

Moyens d'évaluation

1. Les moyens d'évaluation/auto-évaluation et leur fréquence

Les moyens d'évaluation proposés aux élèves au cours de l'année sont les suivants : Devoirs et préparations à domicile, Exercices techniques de savoir-faire, Petites interrogations écrites pour vérifier la maîtrise de la matière d'un cours, Contrôles de synthèse portant sur un ou plusieurs chapitres de cours, Exercices de compétences réalisés en classe, Travaux individuels ou de groupe, pour les élèves d'histoire 4 particulièrement.

Dans cette évaluation, il faut distinguer les notes formatives et les cotations certificatives. Les premières permettent d'évaluer le travail accompli par l'élève en cours d'année et sa progression. La réussite de l'année est « certifiée » par des tests au cours desquels l'élève devra prouver qu'il maîtrise suffisamment la matière et les compétences.

L'examen de juin servira à la certification de la compétence choisie par la FWB (CESS).

2. L'organisation de la remédiation

Celle-ci prendra les formes suivantes :

- En classe, pendant les cours, elle passera par les corrections de travaux et d'interrogations ainsi que les grilles d'auto-évaluation.
- A la seule demande de l'élève, pendant les heures de fourche ou le temps de midi.

Religion catholique 2h

Objectifs / compétences visées par le programme

Le cours de religion a bien sa place parmi les autres cours en termes d'exigences intellectuelles, de travail et d'évaluation. Il veille notamment au développement de la personne, à l'apprentissage de la citoyenneté par l'ouverture à différentes cultures, religions et philosophies, à l'appropriation d'une pensée personnelle. Ce cours s'adresse à des élèves dont la position personnelle par rapport à la foi chrétienne est diverse : le cours rencontre ainsi des chrétien(ne)s engagé(e)s ou non, en recherche, autrement croyant(e)s, non-croyant(e)s en Dieu, se disant athées, agnostiques, indifférents.

Il a à cœur d'éveiller l'élève à des dimensions parfois oubliées ou étouffées par notre société, principalement les dimensions spirituelles, symboliques et éthiques. Il permettra l'ouverture à la question du sens, à la question de Dieu et à la singularité de la foi chrétienne : le cours de religion est de manière privilégiée, un lieu de questionnement et d'échange, un espace de liberté critique, de curiosité et de recherche. Il favorise l'écoute, la relation, le respect et conduit à la réflexion ainsi qu'à la tolérance.

Le cours de religion a cette particularité de ne pas se limiter à la seule dimension intellectuelle. Il est aussi le lieu d'une interrogation personnelle : En quoi ce qui se dit, se fait, se vit en classe m'interpelle-t-il dans ma propre vie ? Quel est le sens de ce que nous vivons, de ce que nous pensons, de ce que nous voyons vivre et penser autour de nous ? Dans le cadre du cours, nous serons amenés à prendre part à des initiatives "décloisonnantes" qui ne sont pas des exceptions ou des "suppléments d'âme" pour des cours de religion mais qui soient clairement perçues par les élèves et présentées comme les fondements de vrais apprentissages.

Ce qui est attendu de chaque élève

Une implication personnelle dans le travail de la classe, une réflexion, une prise de distance, des questionnements. Pas de restitution en tant que telle, pas de consensus facile, être soi avec tout ce que chacun a à apporter.

Moyens d'évaluation

L'évaluation cumulative, par période, est basée sur la réalisation de travaux de réflexions, synthèses, analyses et argumentations individuelles ou en groupe, réalisés avec rigueur.

Critères de réussite

L'élève doit atteindre au minimum 50 % en cote de maîtrise cumulée. Cf. ci-dessus

Espagnol 2h (partie optionnelle de l'horaire)

Objectifs / compétences visées par le programme

La maîtrise d'une langue vivante passe par l'acquisition des 4 compétences majeures : écouter, lire, parler et écrire. Le lexique (vocabulaire) et la grammaire seront abordés pour permettre de s'exprimer dans des situations de communication intégrant les 14 champs thématiques repris ci-dessous.

Critères de réussite

Le seuil de réussite est de 50% pour chacune des compétences. A chaque période de bulletin, les cotes de compétences sont chiffrées sur un total de 20.

Lorsque, pour une période, l'ensemble des compétences n'aura pu être évalué de manière significative, la cote se basera uniquement sur les compétences qui auront pu être évaluées (= moyenne de tous les tests de la période en ce compris les évaluations portant sur le code (grammaire et vocabulaire)).

Les examens de Noël et juin porteront uniquement sur les compétences de compréhension (C.A. et C.L.) et d'expression (E.O. et E.E.).

L'élève est considéré en réussite s'il obtient une moyenne d'au moins 50 % à l'examen.

A chaque période, les « compteurs sont remis à zéro » : les résultats d'une période ne sont pas additionnés à ceux de la période qui précède. Toutefois, en juin, il sera tenu compte de l'évolution et de la progression de l'ensemble du travail de l'élève durant toute l'année scolaire (sans pour autant additionner les résultats des périodes).

Moyens d'évaluation

La C.A. et la C.L. sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année. En juin, ces compétences sont jugées satisfaisantes lorsque l'élève obtient 50% pour l'ensemble des évaluations qui entrent en compte dans la cote de certification.

L'E.O. et l'E.E. sont évaluées de manière progressive tout au long de l'année. Les critères d'évaluation de ces 2 compétences (définis par la FESEC) peuvent être pondérés différemment en fonction des objectifs de chaque interrogation. Les examens de fin d'année sont prépondérants pour la détermination de la cote finale d'E.O. et d'E.E.

Champs thématiques abordés

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Les caractéristiques personnelles, de la famille et des amis 2. L'habitat, le foyer et l'environnement 3. La vie quotidienne 4. Les congés et loisirs 5. Les transports et les voyages 6. Les relations avec les autres 7. La santé et le bien-être | <ol style="list-style-type: none"> 8. L'éducation 9. Les achats 10. La nourriture et boissons 11. Les services 12. Les lieux 13. Les langues étrangères 14. Le temps (qui passe ou qu'il fait) |
|--|---|

Latin 4h (partie optionnelle de l'horaire)

Compétences terminales visés par le programme

Au terme de leurs études secondaires, les élèves seront capables,

CT1 : en alliant l'analyse et la synthèse, de comprendre un extrait d'auteur latin et/ou grec et de le traduire en français contemporain correct, en disposant des informations nécessaires et suffisantes. L'exercice de la version rendra les élèves capables de structurer leur pensée et d'organiser leur raisonnement ;

CT2 : de retraduire en français des textes d'auteurs latins et/ou grecs, traduits et analysés en classe dans une démarche collective guidée par le professeur, d'en justifier le fonctionnement linguistique, d'en reformuler et d'en commenter le contenu de façon personnelle et critique à partir des commentaires construits au cours ;

CT3 : de saisir et d'analyser tant le fonctionnement de ces deux langues flexionnelles que la constitution de lexiques, à l'origine du lexique français et sources d'emprunts pour lui, comme pour de nombreuses langues modernes ;

CT4 : de mettre les aspects les plus importants de la civilisation grecque et de la civilisation romaine en rapport tant avec notre culture contemporaine qu'avec les éléments constitutifs de notre identité individuelle et collective ;

CT5 : de mener, de façon autonome, à partir de textes latins et/ou grecs, une recherche personnelle débouchant sur une synthèse orale ou écrite, répondant aux exigences d'une communication de qualité.

Moyens d'évaluation

Ces cinq compétences feront l'objet d'évaluations régulières au cours de l'année, soit certificatives (qui entreront dans les points des bulletins), soit formatives (sans aucune conséquence sur la réussite de l'élève) afin de pouvoir faire régulièrement le point sur l'avancement de l'apprentissage, repérer d'éventuelles lacunes et pouvoir y remédier le plus rapidement possible.

Ces évaluations seront effectuées sur des tâches précises de trois type (que le programme appelle des "familles de tâches" (FT) :

FT1 : Rédiger et communiquer une traduction qui mettra en évidence la compréhension d'un texte latin non vu, tant dans ses aspects linguistiques que littéraires ou esthétiques, en particulier au travers de l'exercice de version.

FT2 : Rédiger et communiquer une production argumentée qui mettra en évidence l'appropriation du sens d'un texte latin vu en classe tant dans ses aspects linguistiques que littéraires ou esthétiques.

FT3 : Rédiger et communiquer une synthèse qui, à partir de textes latins traduits ou non, mettra en évidence des aspects essentiels de la civilisation grecque et les inscrira dans une perspective diachronique.

Sciences économiques 4h (partie optionnelle de l'horaire)

Objectifs- compétences visées par le programme

Le cours de sciences économiques a pour objectifs de faire de vous des citoyens responsables et engagés : capable de comprendre le monde économique, politique, financier, social et juridique dans lequel vous évoluez.

L'économie est une science qui éclaire les choix, les stratégies d'action des décideurs qu'ils soient chefs d'entreprises, pouvoirs publics ou ménages. Tous les apprentissages du cours sont donc basés sur des démarches de compréhension et d'analyse critique qui permettent de prendre des décisions en connaissance de cause ou de comprendre les choix opérés par d'autres.

Les compétences travaillées tout au long de la 6^e année sont les suivantes :

Compétence 1 : Recueillir, analyser et synthétiser des informations en fonction d'une recherche dans un contexte donné, d'une question, ou situation problème.

Compétence 2 : Appliquer des concepts, des modèles, des procédures appris à une situation économique, juridique et sociale nouvelle.

Compétence 3 : Poser un problème, élaborer les démarches de recherche et dégager les solutions et leurs limites

Compétence 4 : Confronter des théories

Moyens d'évaluation

L'élève sera évalué sur sa capacité à maîtriser les acquis théoriques, à appliquer la théorie dans une nouvelle situation et à faire une recherche et/ou la présenter, et ce via :

- des interrogations et un bilan, lorsqu'un chapitre sera achevé ;
- des travaux individuels ou de groupe à remettre par écrit ou à présenter oralement ;
- l'examen de juin.

L'ensemble de ces évaluations ainsi que l'examen interviendront dans la cote de maîtrise de fin d'année.

Critères de réussite

L'élève doit obtenir 50 % des points au global pour réussir.

Cependant, le niveau global de **maîtrise** n'est pas une moyenne arithmétique et tient compte à la fois du niveau de réussite dans chaque partie du cours évaluée tout au long de l'année et à l'examen de juin ainsi que de l'évolution générale des résultats.

Divers

Nous sommes sensibles à la présentation des interrogations et des devoirs qui nous sont remis. L'élève veillera donc à présenter ses travaux et interrogations proprement, à composer des phrases complètes, correctes et intelligibles et bien sûr à éviter les fautes d'orthographe et les abréviations. Il veillera à respecter les délais qui lui sont imposés, sans quoi il sera sanctionné (10% en moins de la note globale par jour de retard).

Sciences sociales 4h (partie optionnelle de l'horaire)

Objectifs et compétences visés par le programme

Le cours de sciences sociales s'articule autour d'objectifs assez généraux qui font l'objet d'une progression tout au long des quatre années de l'option. Les voici:

- **Former l'intelligence par les sciences sociales.** La méthode rigoureuse liée à cette discipline nécessite une prise de recul de l'élève par rapport au sujet étudié.
- **Acquérir un savoir rigoureux** où les notions et concepts de base sont clairs et précis afin de pouvoir construire un raisonnement logique et/ou une argumentation nuancée.
- **Etre capable de se poser des questions de sens** sur les événements sociaux et de discerner les structures qui les conditionnent.
- **Etre capable de comprendre la nécessité de la connaissance des institutions et des mécanismes sociaux** afin de faire de l'élève un **citoyen responsable et engagé**.

Au terme des quatre années de sciences sociales, l'élève devra acquérir quatre compétences bien précises :

→ **Compétence 1** : à partir d'un fait social formuler une question de départ et énoncer des hypothèses explicatives.

→ **Compétence 2** : concevoir et réaliser, seul ou en équipe, une démarche de recherche visant à vérifier ces hypothèses, en utilisant différentes techniques de collecte et de traitement de l'information et en mobilisant différents concepts-outils.

→ **Compétence 3** : confronter, seul ou en équipe, les résultats d'une recherche avec des modèles théoriques, en faire ressortir les limites et dégager du fait social étudié les axes de tension qui le traversent.

→ **Compétence 4** : présenter, seul ou en équipe, en faisant appel à un mode de communication adéquat, les résultats de la recherche de façon succincte et structurée.

Moyens d'évaluation

L'évaluation se compose de deux volets complémentaires. Le premier se compose de **l'évaluation formative (TJ)**. Elle sert à mesurer le degré d'apprentissage de l'élève. Comme tout le monde a le droit à des essais et à des erreurs, cela signifie que les résultats des interrogations et autres travaux indiquent **la progression** vers l'acquisition des savoirs et des compétences. Cela doit être un signal de poursuivre sur sa lancée ou de rectifier le tir, par exemple en étudiant, plus, mieux ou autrement. Le second volet comprend lui, **l'évaluation certificative**. Ici, on ne mesure plus le degré d'apprentissage de l'élève mais bien s'il a **intégré** la matière. C'est le cas des évaluations certificatives, de l'examen de juin, ainsi que d'un travail de fin d'études.

Critères de réussite

Le travail journalier comptera pour **40 % et les examens pour 30 %** de la note globale de l'année. Un **travail de fin d'études** rentrera également dans l'évaluation certificative. Celui-ci comptera pour **30 %** de la note globale de l'année. **Pour réussir son année**, l'élève devra obtenir une cote globale supérieure à **50% au total de l'année**.

Divers

Nous sommes sensibles à la présentation des interrogations et des devoirs qui nous sont remis. L'élève veillera donc à présenter ses travaux et interrogations proprement, composer des phrases complètes, correctes et intelligibles et bien sûr à éviter les fautes d'orthographe et les abréviations. Il veillera à respecter les délais qui lui sont imposés, sans quoi il sera sanctionné (10 % en moins de la note globale par jour de retard). L'élève doit faire ses devoirs et présenter ses interrogations même s'il est absent le jour où le travail a été programmé. A lui de se renseigner afin d'être à jour. Pour mémoire, l'élève doit être couvert par un certificat médical lors d'une évaluation certificative. Enfin, l'élève doit avoir un cours en ordre qu'il doit pouvoir le montrer à tout moment.